

Convocation du 19 octobre 2023

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu en Mairie le 26 octobre 2023 à 20h00.

Nombre de C.M. élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 octobre 2023 à 20h00
Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, le Maire**

Présents :

Monsieur Franck De March, Monsieur Daniel DRIUTTI, Madame Corine VENIER, Monsieur Patrick MAISONNEUVE, adjoints.

Mesdames et Messieurs Antonio DIONISI, Mustapha KHALDI, Pascale WALGER, Martine VIOT-STOFFEL, Stéphane DECOMBIS, Emilie FOSSATI, Yves SCHOSSELER, Pierre TETTAMANTI, conseillers municipaux.

Procurations :

Madame Marilynne MULLER à Monsieur Patrick MAISONNEUVE
Madame Antoinette CRISTALLO à Madame Corine VENIER
Madame Sophie LEMERLE à Monsieur Mustapha KHALDI
Madame Andrée MAGNE à Monsieur Yves SCHOSSELER
Monsieur Patrick LECOCQ à Monsieur Franck DEMARCH

Absents excusés :

Monsieur Christophe RAGGI,
Madame Lialia MIRIAN,
Madame Gisèle FOSSATI,
Monsieur Didier MAGONI,
Monsieur Jonathan CRISCENTI

Secrétaire : Madame Emilie FOSSATI

2023 – 032 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023.

2023 – 033 RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2024 AU 1^{er} FEVRIER 2033

Il est rappelé que, par délibération en date du 21 août 2023, le Conseil municipal a désigné Messieurs Daniel DRIUTTI et Pierre TETTAMENTI en qualité de délégués à la commission consultative de chasse.

Et que, par délibération en date du 5 septembre 2023 le Conseil municipal de Neufchef a renoncé à l'abandon des droits de chasse à son profit.

Il est précisé que :

- la commission consultative de chasse s'est réunie le 25 septembre 2023 à 14 heures et le 17 octobre 2023 à 9h00. Elle a été consultée sur la consistance des lots, la demande des réserves et des enclaves, le choix des modes de mise en location des lots.

Il est souligné que la superficie initiale de la chasse est de 529 ha 35 a 34 ca et que les réserves suivantes ont été constituées :

GFA « Les Blés d'or », réserve dite « du trou du hêtre »	34 ha 81 a 54 ca
HOTTIER Aimé, réserve dite « Sainte neige »	27 ha 01 a 78 ca
CLANCHET Cécile	64 ha 71 a 35 ca
GFA « Les Blés d'or » réserve dite « route blanche »	77 ha 57 a 44 ca

TOTAL

204 ha 12 a 11 ca

Les enclaves induites par ces réserves couvrent une étendue de **54 ha 3 a et 87 ca**

Il reste donc pour la chasse communale, enclaves également déduites: 270 ha 80 a 66 ca, dont 108 ha 68 a 39 ca de forêt.

Le Conseil municipal est également informé que Monsieur Patrick SCHMITZ, domicilié 2 rue de la forêt – 57700 NEUFCHÉF, a sollicité, par courrier en date du 22 mai 2023, le renouvellement du bail par une convention négociée entre les deux parties (gré à gré).

Enfin, le choix du mode de location de la chasse communale (gré à gré, adjudication publique et appel d'offres) appartenant au Conseil municipal, dans le respect des dispositions en vigueur, et notamment, celles fixées par le cahier des charges type, il est proposé au Conseil municipal de renouveler le bail de chasse par une convention de gré à gré avec le locataire actuel et de fixer le prix de location du lot unique à 4 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve les propositions telles que présentée et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents.

2023 – 034 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire précise à l'Assemblée Délibérante qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :

Suppression emplois permanents :

- 2 postes d'adjoints territoriaux d'animation de 2ème classe temps non complet 26h00

Création emplois permanents :

- 2 postes d'adjoints territoriaux d'animation de 2ème classe, temps non complet 28h00
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet

- 1 poste de technicien territorial à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de ces postes et de ce fait, le nouveau tableau des effectifs suivant :

EMPLOIS PERMANENTS
FILIERE ADMINISTRATIVE

CATEGORIE A

Attaché Principal	Temps complet	1 Pourvu
Attaché	Temps complet	1 Non pourvu

CATEGORIE B

Rédacteur territorial	Temps complet	2-1 Pourvu
-----------------------	---------------	------------

CATEGORIE C

Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	2 -2 Pourvus
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	3 - 2 Pourvus
Adjoint administratif territorial	Temps complet	2 – 2 non Pourvus

FILIERE TECHNIQUE

CATEGORIE B

Technicien	Temps complet	1- 1 Non Pourvu
------------	---------------	-----------------

CATEGORIE C

Agent de maîtrise principal	Temps complet	1 Non pourvu
Agent de maîtrise	Temps complet	1 Non pourvu
Agent technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	2 – 2 Pourvus
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	4 – 1 Pourvus
Adjoint technique territorial	Temps complet	5 – 1 Pourvu

FILIERE MEDICO-SOCIALE

CATEGORIE C

Agent spécialisé principal 1ere classe des écoles maternelles	Temps non complet – 26 H00	3 – 3 Pourvus
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Temps non complet – 20H30	1 Non pourvu

FILIERE ANIMATION

CATEGORIE B

Animateur	Temps complet	1- 1 Pourvu
-----------	---------------	-------------

CATEGORIE C

Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1 – 1 Pourvu
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	3 - 2 Pourvus
Adjoint territorial d'animation	Temps complet	3 - 1 Pourvus
Adjoint territorial d'animation	Temps non complet – 26H00	2 – 1 Pourvu

Adjoint territorial d'animation	Temps non complet – 30H00	1 - Pourvu
Adjoint territorial d'animation	Temps non complet – 28H00	2- Pourvus

**FILIERE POLICE MUNICIPALE
CATEGORIE C**

Brigadier-chef principal	Temps complet	1 Pourvu
Gardien-brigadier	Temps complet	1 Non Pourvu

**EMPLOIS NON PERMANENTS - BESOINS OCCASIONNELS
CATEGORIE C**

	Besoins	Poste	Durée hebdomadaire	Nb postes
Adjoint administratif territorial	Occasionnels	Administration – Espace Culturel – Agence Postale	Temps complet et non complet	3
Adjoint technique territorial	Occasionnels	Agent polyvalent	Temps complet et non complet	3 – Pourvus
Adjoint d'animation territorial	Saisonniers et occasionnels	Directeur	Temps complet	1
Adjoint d'animation territorial	Saisonniers et occasionnels	Animateurs	Temps complet et non complet	3 – 2 Pourvus
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Occasionnels	ATSEM	Temps non complet	3 – 1 Pourvu

**EMPLOIS NON PERMANENTS – PEC (Parcours Emploi Compétences)
CATEGORIE C**

	Durée hebdomadaire	Nb postes
Adjoint administratif territorial	Temps complet	1
Adjoint administratif territorial	Temps non complet – 20H	1
Adjoint technique territorial	Temps complet	2
Adjoint technique territorial	Temps non complet – 20H	1
Adjoint d'animation territorial	Temps complet	1 Pourvu
Adjoint d'animation territorial	Temps non complet – 30H	1
Adjoint d'animation territorial	Temps non complet – 26H	1
Adjoint d'animation territorial	Temps non complet – 20H	2
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Temps non complet – 20H	2



Le Maire

Charlotte LAMBOUR



Le secrétaire de séance

Emilie FOSSATI